France et Allemagne favorables à une taxe carbone aux frontières

Publié le 24 octobre 2019

Le conseil des ministres franco-allemand, présidé par Angela Merkel et Emmanuel Macron, s'est tenu à Toulouse le 16 octobre. Les deux pays ont affirmé leur soutien au plan vert pour l'Europe annoncé par la nouvelle Commission. Notamment : réforme du système ETS (échange de quotas d'émission) et taxe carbone aux frontières, pour lutter contre le dumping environnemental. Ils rappellent leur détermination commune à promouvoir une Union européenne plus souveraine.

La France et l'Allemagne préconisent l'adoption rapide du pacte vert pour l'Europe qui sera proposé par Ursula Von Der Leyen, et souhaitent que l'UE parvienne à la neutralité carbone d'ici 2050. "*Nous voulons travailler à l'introduction possible d'un système d'échange de droits d'émission européen (ETS) couvrant tous les secteurs*", ont-elles déclaré.

Dans le cadre de ce projet de transition, les deux pays sont convenus de transformer la Banque européenne d'investissement (BEI) en Banque européenne pour le climat. Le Conseil des ministres franco-allemand entend aussi travailler afin d'intégrer la biodiversité dans les politiques sectorielles concernées et veut prendre des initiatives afin d'éviter les importations de produits issus de la déforestation.

Sur le plan économique, la France et l'Allemagne réaffirment leur volonté de travailler dans le cadre de l'UE pour "*protéger et renforcer*" le système commercial multilatéral fondé sur une OMC réformée. Les deux pays se disent favorables à la définition d'un agenda commercial réformé, en faveur de l'égalité des conditions de concurrence internationale et de l'amélioration du suivi des règles et des accords commerciaux. Ils souhaitent que la politique commerciale soit compatible avec les politiques climatiques de l'UE et leurs dimensions sociales et environnementales.

>> Consulter les Nouvelles de Bruxelles